

Département de l'Isère  
**COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE**  
 Mairie – 38380 Saint Pierre de Chartreuse  
 Téléphone : 04 76 88 60 18  
 Télécopie : 04 76 88 75 10  
 Email : [accueil@saintpierredechartreuse.fr](mailto:accueil@saintpierredechartreuse.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 PROCES VERBAL**

**SEANCE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Stéphane GUSMEROLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers représentés : 4

Nombre de conseillers absents : 6

Date de convocation : 23 Juin 2017

**PRESENTS** : Mmes Dominique CABROL, Dominique CAEL, Fabienne DECORET, Mrs Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

**ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Fleur LITRE pouvoir à Pascal BERTRAND ; Marion BONNERAT pouvoir à Franck DI GENNARO ; Maurice GONNARD pouvoir à Stéphane GUSMEROLI ; Rudi LECAT pouvoir à Christian MAFFRE ; Fabienne BARRIS

**ABSENTE** : Jeanne GERONDEAU

**DEBUT DU CONSEIL** : 20H30

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Olivier JEANTET

**1- FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ELECTIONS SENATORIALES**

**M. le Maire donne lecture du rapport suivant :**

Vu le Code électoral et notamment ses articles LO276, LO278, L280 à L293, R130 -1, R131 à R148

Vu le CGCT, et notamment ses articles L2121-15 à L2121-26 et L2122-17

Vu le décret 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs dans les départements de la série n° 1 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral.

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2017-06-15-012 du 15 juin 2017 fixant les modalités de désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leur suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection des sénateurs lors du scrutin du 24 septembre 2017.

Composition du bureau électoral :

M. Stéphane GUSMEROLI, Maire et président de séance, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes, il s'agit de :

M. Jean –Paul PLAISANTIN

M. Christian MAFFRE

M. Olivier JEANTET

M. Franck DI GENNARO

### Election des délégués et suppléants

Le Conseil municipal de Saint Pierre de Chartreuse doit élire 3 délégués et 3 suppléants. Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle, sans panachage ni vote préférentiel avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Une liste est déposée et enregistrée : Liste Olivier JEANTET

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Décision du conseil municipal :

Liste Olivier JEANTET : 13

Sont élus délégués : Olivier JEANTET, Marion BONNERAT, Christian MAFFRE

Sont élus suppléants : Dominique CAEL, Stéphane GUSMEROLI, Fabienne DECORET

## **2. TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISE 2018**

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assise pour la session 2018 pour les communes de Saint Pierre d'Entremont, Saint Christophe sur Guiers et Saint Pierre de Chartreuse à partir des listes électorales de ces trois communes. Selon l'arrêté préfectoral n° 38-2017-06-06-009 du 6 juin 2017, 6 noms doivent être tirés au sort pour l'ensemble des trois communes.

### **Résultat du tirage au sort :**

Commune de Saint Pierre d'Entremont : 2 personnes

Commune de Saint Christophe sur Guiers : 2 personnes

Commune de Saint Pierre de Chartreuse : 2 personnes

**La séance est levée à 21 H 15**

**Dominique CABROL,**

**Dominique CAEL,**

**Fabienne DECORET**

**Stéphane GUSMEROLI,**

**Olivier JEANTET,**

**Franck DI GENNARO,**

**Pascal BERTRAND,**

**Christian MAFFRE,**

**Jean-Paul PLAISANTIN.**